

Trente classes seront fermées

La carte scolaire est désormais quasiment actée. Sans surprise, l'administration a confirmé les fermetures envisagées, à une exception : la classe maternelle des Rochettes à Bellac, qui bénéficiera finalement d'une année de sursis. Comme prévu, le nord du département est particulièrement touché.

Florence Clavaud-Parant

Les protestations des élus et des parents d'élèves n'y auront rien changé : hormis la maternelle des Rochettes à Bellac, toutes les propositions de fermetures de classes ont été confirmées par la direction des services académiques lors du CSA qui s'est tenu hier à Limoges. Au total, trente classes ne rouvriront pas à la rentrée prochaine. Mais dix ouvertures sont malgré tout programmées, justifiées par la progression attendue des effectifs.

Refus unanime des syndicats

Les syndicats enseignants ont tous voté contre ce projet de carte scolaire qui devra donc être rediscuté le 13 février lors d'une séance de repli. Cette der-



LE 31 JANVIER À COMPEIGNAC. La mobilisation n'aura visiblement pas suffi. PHOTO : FRANCK JACQUET

nière ne devrait pas donner lieu à modification - ou seulement à la marge - la séance n'étant destinée qu'à recueillir un avis consultatif. Le tout sera entériné le jour même dans l'après-midi lors d'un CDEN.

Alors que dix-huit postes de professeurs des écoles titulaires seront repris au département en septembre 2024, l'administration justifie ces fermetures par la baisse constante des effectifs scolaires dans le département. « La Haute-

Vienne perdra 469 élèves dans le 1^{er} degré à la rentrée prochaine, elle en a déjà perdu 3.544 depuis 1995 », a expliqué hier, devant la presse, la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, Jacqueline Orlay, qui n'a néanmoins pas souhaité communiquer sur le détail de la carte scolaire.

« La situation n'est pas totalement figée et peut évoluer à la marge jusqu'aux dernières réunions la semaine prochaine, a-t-elle ajouté. Mais il faut sa-

voir que pour maintenir la classe maternelle des Rochettes à Bellac, nous avons dû renoncer à notre seul poste de réserve de rentrée. Toute fermeture à laquelle nous renoncions impliquerait une autre fermeture ailleurs. »

Certes, la DSDEN se dit prête au dialogue : « Une fermeture de classe n'est pas forcément définitive et l'on peut très bien rouvrir plus tard si les effectifs le justifient », précise Jacqueline Orlay. Mais les syndicats enseignants sont res-

sortis de la réunion déçus, sans être particulièrement surpris. « C'est une très mauvaise carte scolaire, précise Fabrice Prémaud, secrétaire départemental du SNUIPP-FSU. Certaines écoles vont se retrouver avec vingt-six à vingt-sept élèves par classe en maternelle, alors que les directives nationales préconisent de ne pas dépasser vingt-quatre. Même s'il y a eu quelques améliorations ces dernières années, la Haute-Vienne fait toujours partie des mauvais élèves en termes de taux d'enca-drement. Pour rattraper ne serait-ce que la moyenne nationale, il faudrait créer trente-cinq postes supplé-mentaires. »

Les fermetures

En maternelle. Bellac (Giradoux/Jolibois), Condat (Prévert), Nexon, Rochechouart (Prévert), Saint-Gence, Verneuil-sur-Vienne (Simone-Veil) ; à Limoges : Saint-Lazare, Landouge.

En élémentaire. Ambazac (Paul-Cézanne) ; Ar-nac-la-Poste ; Bonnac-La-Cote ; Bussière-Galant ; Châteauponsac ; Nieul ; Panazol (Jaurès-Turgot) ; Saint-Germain-les-Bel-

les ; Saint-Sulpice-les-Feuilles ; Verneuil-sur-Vienne (Thomas Pesquet).

En RPI. Flavignac/Les Cars ; Janailhac/Saint-Jean-Ligoure ; Saint-Priest-Ligoure ; Gorre/Saint-Laurent-sur-Gorre ; Châlus/Peageas ; Pierre-Bufferière/Saint-Hilaire-Bonneval ; Compreignac/Thouron.

Dans les écoles de l'Éducation prioritaire à Limoges. Une classe dé-doublée en moins en élé-mentaire à : Madoumier, Montalat, Gérard-Philippe, Jean-Le-Bail. Deux ferme-tures "sèches" à la mater-nelle Jean-Montalat et à l'élémentaire Aigueperse.

Les ouvertures (*)

Bessines (maternelle) ; Condat (Jean-Rostand) ; Saint-Maurice-les-Brous-ses ; RPI Nouic/Val d'Is-soire ; à Limoges : Belle-voie-Naugeat, Jean-Macé, La Bastide, Descartes, Ma-doumier, Corgnac. Par ailleurs, l'administration crée un poste d'enseignant référent dans le cadre de l'accueil des enfants han-dicapés et une unité d'en-seignement externalisé polyhandicap au collège Donzelot (un poste). ■

(*) Source syndicats.